



**HAL**  
open science

# L'Espagne, terre d'accueil des Français d'Algérie après 1962 ?

Anne Dulphy

► **To cite this version:**

Anne Dulphy. L'Espagne, terre d'accueil des Français d'Algérie après 1962 ?. Nirvana. Migrations méditerranéenne du Moyen Age à nos jours. Institutions et liens sociaux, 2021, 9789938530629. hal-04541655

**HAL Id: hal-04541655**

**<https://hal.science/hal-04541655>**

Submitted on 10 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'Espagne, terre d'accueil des Français d'Algérie après 1962 ?

Anne Dulphy

Ecole polytechnique-LinX, Paris

Si la majorité du million de personnes dont l'exode a été provoqué par l'issue de la guerre d'Algérie s'est repliée en métropole, une part non négligeable s'est dispersée en une diaspora dans laquelle l'Espagne occupe sans conteste la place principale, la concentration particulière observée sur la côte du Levant ayant alors été qualifiée par la presse de « *petite France pied-noir* »<sup>1</sup>. C'est sur elle que cette contribution entend se centrer, de manière à apporter un éclairage sur une migration originale tout en conservant comme fil rouge la problématique de l'hospitalité / inhospitalité qui a été au cœur de la rencontre d'Agadir de novembre 2019.

Ce mouvement de population ne saurait être réduit aux chefs de l'OAS, commandos Delta, colonels... qui ont rallié les littoraux espagnols au moment de l'indépendance mais, dissimulé derrière l'écran des activistes de l'Algérie française, il est longtemps resté mal connu malgré de rares écrits, notamment médiatiques<sup>2</sup>. Le flux vers Alicante a pourtant donné matière à quelques recherches récentes : Juan David Sempere Souvannavong a ainsi mené en 1997, à partir du recensement municipal de 1965, une étude systématique dans une perspective de géographie humaine<sup>3</sup>, et l'hispaniste Mariana Dominguez Villaverde a soutenu en décembre 2019 une thèse sur le sujet<sup>4</sup>.

C'est en tant qu'interaction franco-espagnole originale en lien avec l'Algérie coloniale que je m'y suis intéressée à partir de sources variées – archives des postes diplomatiques, souvenirs publiés et témoignages oraux, articles et reportages remontant surtout aux années 1960 –, sources complétées pour cette contribution par rapport à la publication de *Entre*

---

<sup>1</sup> Titre d'un article de l'envoyé spécial Gérard Fieux publié dans *Sud-Ouest* le 5 juillet 1965.

<sup>2</sup> Léo Palacio, *Les pieds-noirs dans le monde*, Paris, John Didier, 1968. Ce livre regroupe les chroniques que cet ancien journaliste à *L'Echo d'Oran* a consacrées à cette diaspora dans *Le Monde*.

<sup>3</sup> Juan David Sempere Souvannavong, *Los pieds-noirs en Alicante. Las migraciones inducidas por la descolonización*, Universidad de Alicante, 1997, et « Les pieds-noirs à Alicante », *Revue européenne de migrations internationales*, 2001, vol. 17, n° 3, p. 173-198.

<sup>4</sup> Mariana Dominguez Villaverde, Ser y Estar. *Les pieds-noirs d'Alicante et de sa région, d'une rive à l'autre de la Méditerranée (1962-années 2000)*, thèse sous la direction d'Isabelle Renaudet d'Aix-Marseille université et Emilio La Parra López de l'université d'Alicante, soutenue le 12 décembre 2019, et « Les pieds-noirs d'Alicante : de l'exil à l'implantation », in Olivier Dard et Anne Dulphy (dir.), *Déracinés, exilés, rapatriés ? Fin d'empires coloniaux et migrations*, Bruxelles, Peter Lang, « Pour une histoire nouvelle de l'Europe », 2020, p. 129-148.

*l'Espagne et la France, l'Algérie des Pieds-Noirs* en 2014<sup>5</sup>. Néanmoins, quel qu'ait été mon souhait d'apporter un éclairage sur l'insertion des nouveaux arrivants dans leurs différents points de chute, la disproportion de la documentation consultable conduit inévitablement à se focaliser sur la concentration spatiale alicantine en tant que lieu d'hospitalité. Cette question qui traverse l'ensemble du texte, en lien avec l'étude d'un phénomène migratoire, sera donc abordée au travers d'un jeu d'échelles, celle du pays d'une part, celle des points d'implantation d'autre part, avant tout Alicante.

En observant, début 1972, que « nulle part dans le monde on n'a vu 20.000 Français venir s'installer tous à la fois dans une ville étrangère »<sup>6</sup>, l'ambassadeur Robert Gillet mettait l'accent sur l'ampleur d'un mouvement de population – « l'effectif d'une petite ville de province »<sup>7</sup> – dont les modalités, par le retour aux sources qu'il représentait pour nombre des personnes concernées, par l'accueil bienveillant dont ils ont fait l'objet, renvoient à une première acception de la problématique de l'hospitalité. Un autre volet consiste à souligner que la contribution de la colonie ainsi formée à l'essor économique et touristique du Levant espagnol est à la fois la cause espérée et, au moins en partie, la conséquence de l'hospitalité locale, autrement dit à interroger ses mécanismes durant les années 1960, cadre chronologique de cette étude. L'accueil qui leur a été fait a au moins en partie favorisé l'intégration des nouveaux venus, leur permettant d'être vecteurs de nombreux transferts culturels et partie prenante d'une « Nouvelle Algérie recrée en terre espagnole »<sup>8</sup> – pour reprendre les mots du consul à Valence Serge Roux.

## **Un exode massif de l'Algérie vers les côtes espagnoles**

Même si des Espagnols fortunés installés en Algérie avaient commencé à se replier vers leur pays d'origine depuis la fin de la décennie précédente, il n'est possible de parler d'exode massif de l'Algérie vers les côtes péninsulaires qu'à partir de début 1962, avec une intensification au printemps puis une accélération finale. Grâce aux dix rotations effectuées depuis Alger et Oran par le *Sidi-Mabrouk*, le *Sidi-Ferruch* et le *Sidi-Okba*, les services de

---

<sup>5</sup> Anne Dulphy, *Entre l'Espagne et la France, l'Algérie des Pieds-Noirs*, Paris, Vendémiaire, 2014. Le chapitre 6 constitue la base de cette contribution.

<sup>6</sup> Centre des archives diplomatiques de Nantes (ci-après CADN), ambassade de Madrid, dossier 804. De l'ambassadeur Robert Gillet à la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST), le 28 janvier 1972.

<sup>7</sup> CADN, Madrid, 803. Du consul adjoint Alain de Laluisant, le 2 octobre 1967.

<sup>8</sup> AMAE, Europe 1961-1970, Espagne, 367. Du consul général à Valence S. Roux, le 30 juillet 1968.

transport réguliers entre les deux rives ont ainsi amené 6.558 passagers à Alicante au cours du seul mois de juin, dont 2.740 en quatre trajets du 23 au 29. Certains firent la traversée grâce au *Victoria* et au *Virgen de Africa*, les deux bateaux que le pouvoir franquiste, informé par le consul Gonzalo Erice de la situation apocalyptique de la ville d'Oran, envoya fin juin pour en évacuer ses ressortissants – plus de 4.000 passagers débarquant à Alicante et Carthagène au son de la fanfare municipale. D'autres enfin, acculés et désespérés, s'entassèrent sur des chalutiers, des remorqueurs, de simples chaloupes ou des voiliers de plaisance, et accostèrent dans divers ports de la côte levantine ou aux Baléares.

Compte tenu de la forte composante ibérique du peuplement européen de l'Algérie (d'ascendance espagnole pour moitié à la veille de l'indépendance, et plus encore en Oranie), nombre d'arrivants étaient liés à la péninsule par la nationalité ou l'ascendance, et le quotidien phalangiste *Arriba* titra : « *La famille Hernández rentre chez elle* »<sup>9</sup>. Une boutade – par allusion à la pièce de Geneviève Bailac – qui reflète bien le discours espagnol officiel fondant l'accueil sur le thème du retour ; plus que de sympathie envers les Français d'Algérie<sup>10</sup>, ou d'ouverture à l'autre, les autorités franquistes fondaient donc le sens de leur hospitalité sur le retour du frère. Or il convient de remettre ce postulat en perspective en n'oubliant pas que nombre de pieds-noirs d'origine espagnole, en s'enracinant en Algérie, étaient devenus profondément français au fil des générations : la majorité s'est donc repliée dans l'hexagone, et des laissez-passer pour rejoindre la France ont été délivrés à des réfugiés en transit dont certains étaient nés en Espagne à fin du XIX<sup>e</sup> mais qui, avec leurs proches, ne désiraient pas demeurer dans la péninsule<sup>11</sup>.

D'autres au contraire sont restés en Espagne, où ils retrouvaient villages d'origine et parents éloignés avec lesquels le contact avait parfois été maintenu à l'occasion de vacances, et ils ont entraîné dans leur sillage des familles sans lien avec la péninsule mais qui ne connaissaient personne en France, ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas s'y rendre. Somme toute, les arrivants étaient avant tout des réfugiés désemparés et remplis d'amertume vis-à-vis

---

<sup>9</sup> Cité par *Le Monde*, le 29 juin 1962. Au-delà du patronyme très répandu, la formule est une allusion à la pièce créée par Geneviève Bailac et le Centre régional d'art dramatique d'Alger, *La famille Hernandez* : présentée pour la première fois en 1957, elle décrivait le petit monde populaire de Bab-el-Oued.

Dans le même esprit, le 10 octobre 1965, *Ya* consacre à l'immigration alicantine un article intitulé « *De España a España, por Argel* ».

<sup>10</sup> Même si l'on sait que le capitaine du *Virgen de Africa* et les représentants consulaires espagnols ont refusé que la police française montât à bord pour opérer un dernier contrôle d'identité avant l'embarquement à Oran (Article de Jo Torroja dans la *Lettre d'information du Cercle algérieniste d'Espagne*, n° 5, décembre 1980) ; au débarquement, les autorités franquistes ont fermé les yeux sur les passagers en situation irrégulière qui étaient parvenus à se glisser.

<sup>11</sup> On les trouve notamment sur les listes des Français, réfugiés d'Algérie, munis ou non de passeports français, désireux de rentrer en France, dressés par le consulat de France à Melilla.

de la métropole, fuyant paniqués l'Algérie à feu et à sang – particulièrement Oran – sans destination définie. Fondé sur la proximité des deux rives, cet exode a été entretenu par l'absence de restriction policière ou douanière, et par l'accueil chaleureux.

Tous les récits font effectivement état de la chaîne de solidarité humaine qui entourait les arrivants. A Alicante, les autorités régionales ont coordonné l'accueil avec le maire Agatángelo Soler Llorca<sup>12</sup>, la Croix rouge et différentes associations, procurant des logements, des secours matériels et financiers grâce à des dons et des souscriptions. Au plus fort de l'exode, les réfugiés étaient accueillis dès leur descente du bateau, des haut-parleurs leur souhaitaient la bienvenue, des taxis étaient réquisitionnés pour l'acheminement vers les hôtels. La presse locale publia la liste de ceux qui cherchaient à retrouver des proches, les frais de voyage pour rejoindre des parents dans la péninsule furent pris en charge.

La population, marquée par la guerre civile, se montra bienveillante et solidaire. Le régime mit en valeur par une campagne médiatique la qualité de cette hospitalité, soucieux de nourrir une image de paix et d'ordre, d'ouverture et de solidarité, propice à l'insertion européenne et internationale qu'il recherchait au même moment. Les arrivants ont surtout perçu la différence avec les « *sèches instructions* »<sup>13</sup> du secrétaire d'Etat aux Rapatriés – ni bons de transport gratuits pour ceux qui ne s'étaient pas rendus directement en métropole, même si c'était par la force des choses ou du hasard, ni bénéfice des dispositions prévues par la loi du 26 décembre 1961, dont l'objet était de faciliter la réintégration dans les structures nationales, pour ceux qui restaient plus de trois mois à l'étranger<sup>14</sup> – puis, après coup, avec la cohue et les marques d'antipathie essuyées à Marseille. Leur gratitude envers les Espagnols en fut d'autant plus forte et durable, entretenant l'attraction de la péninsule et tout particulièrement d'Alicante.

Certains des réfugiés étaient en transit avant de rejoindre l'hexagone, par bateau jusqu'à Port-Vendres ou Sète, ou par les Pyrénées. Les autorités locales espagnoles ont délivré libéralement et sans informer les services consulaires français (qui ne purent donc ni les compter ni vérifier les identités) des sauf-conduits pour gagner la frontière française. La représentation diplomatique a secouru puis rapatrié ceux qui étaient sans ressources et sans attaches, non sans difficulté puisque, faute de budget pour les Français d'Algérie réfugiés à l'étranger, elle a dû puiser dans ses fonds limités destinés aux indigents et solliciter la contribution des colonies

---

<sup>12</sup> Maire de 1954 à 1963.

<sup>13</sup> CADN, Valence, 11. La formule est tirée d'une note du consul L. Rousseau déplorant le 11 septembre 1962.

<sup>14</sup> CADN, Valence, 11. A tous les postes diplomatiques et consulaires, le 16 juillet 1962.

locales d'expatriés<sup>15</sup>. Une procédure dérogatoire a par ailleurs été mise en place pour délivrer sans tarder les laissez-passer nécessaires<sup>16</sup>.

D'autres arrivants se sont fixés plus ou moins longtemps, parfois définitivement, attirés par les facilités d'installation, par la modestie du coût de la vie et la possibilité de faire fructifier un modeste capital, par la similarité des modes de vie. Si l'on en croit la représentation diplomatique, il semble que la façade orientale ait accueilli plus de la moitié des réfugiés, Madrid et Saint-Sébastien un gros tiers, le millier restant se répartissant entre Bilbao, Séville et Palma de Majorque, mais il est impossible de vérifier cette assertion. Les archives françaises ne fournissent que très peu d'éléments sur ces différents groupes, sans doute parce qu'ils se sont greffés sur des colonies existantes sans en modifier l'équilibre.

L'abondante documentation consultable dans les archives du poste de Valence sur le Cours secondaire français dans la seconde moitié des années 1960 va dans ce sens. Il émanait en effet de l'initiative privée d'un couple de professeurs d'un lycée privé d'El Biar, près d'Alger, qui proposa à partir de 1963 des leçons particulières en accompagnement des inscriptions individuelles au Centre national de télé-enseignement ; mais la création officielle de l'établissement à la rentrée 1965 résulta de la détermination du président de la Chambre de commerce et de notables de la colonie à voir se développer dans la ville un enseignement secondaire français – prenant donc la suite du Collège français existant, en lien avec la délégation de l'Institut français, cantonné au primaire – qui éviterait aux enfants d'être internes à Alicante ou d'opter pour une scolarité espagnole. Le consul et l'ambassadeur soutinrent cette formule, peu onéreuse puisqu'elle s'appuyait sur le CNTE et ne nécessitait que trois répétiteurs, et des subventions lui furent accordées sur cette base par le ministère de l'Éducation nationale de 1968 à 1971<sup>17</sup>. L'accroissement de la colonie par des repliés d'Algérie qui ont contribué à la rajeunir a donc joué un rôle d'impulsion, certes, mais le problème central n'en était pas moins la scolarisation française des enfants d'expatriés, parmi lesquels ceux d'Algérie étaient minoritaires<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> CADN, Valence, 11. Du consul L. Rousseau, les 30 juin, 16 juillet et 11 septembre 1962.

<sup>16</sup> CADN, Madrid, 1026. Instructions du 2 août 1962.

<sup>17</sup> A la rentrée 1971, à l'occasion du départ de la directrice, dans l'optique de regrouper les classes et de diminuer les coûts, tout soutien officiel fut retiré au Collège secondaire au profit du Collège français (école franco-espagnole primaire dirigée par le responsable de la délégation de l'Institut français), où serait désormais dispensé l'enseignement du Centre national de télé-enseignement.

<sup>18</sup> C'est ce qui ressort d'une liste des enfants de la colonie nés entre 1948 et 1959, qui aurait été établie en 1964 selon une mention manuscrite : ils sont 74, dont 14 nés en Algérie, contre 40 en Espagne, essentiellement à Valence (CADN, Valence).

*A fortiori* est-il probable que les arrivants en provenance d'Algérie se sont fondus dans les colonies françaises importantes de Madrid et Barcelone – où, pour la plupart résidents réguliers, ils semblent avoir ouvert des petits commerces ou des bureaux d'études<sup>19</sup>. A propos des Baléares, tout au plus apprend-on incidemment que, sur quelque cent arrivants recensés à Palma de Majorque en 1962, on comptait une dizaine d'activistes exilés et une vingtaine de personnes en cours d'immatriculation auprès du consulat, les autres s'étant installés sans régulariser leur situation auprès de ce dernier ou pouvant revendiquer la nationalité espagnole<sup>20</sup> ; ces nouveaux venus ne semblent pas s'être aisément intégrés dans la colonie française<sup>21</sup>.

Au contraire, la province d'Alicante apparaît comme un pôle d'attraction du flux migratoire, en partie pour des raisons historiques : non seulement beaucoup y avaient leurs origines – la côte levantine ayant fourni l'essentiel de la migration espagnole vers l'Algérie, l'Oranie surtout, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles –, mais la ville même était jumelée à Oran depuis 1952. Sa situation géographique en face des côtes d'Algérie, les perspectives offertes par son développement économique et touristique, constituaient autant de facteurs incitatifs.

Faisant du développement sa nouvelle base de légitimité, le pouvoir franquiste espérait justement que l'installation des réfugiés d'Algérie serait un apport humain susceptible de stimuler le décollage économique local et que, parmi ceux qui revenaient en quelque sorte aux sources familiales, beaucoup se réinsèreraient tôt ou tard dans la nation espagnole. C'est pourquoi, durant la décennie 1960, il fit preuve à la fois d'ouverture, n'exigeant ni vérification d'identité, ni minimum de ressources, ni liens familiaux sur place pour autoriser le séjour, et de laxisme administratif. Cela contribue à rendre malaisée la quantification précise d'un flux à propos duquel des chiffres élevés ont été avancés dans les années 1960<sup>22</sup>, puis repris comme des références – 50.000 pour l'Espagne, 30 à 35.000 pour la province d'Alicante et 15 à 30.000 pour la ville.

---

<sup>19</sup> J.-C. Pérez, *Debout dans ma mémoire*, op. cit., p. 273.

<sup>20</sup> CADN, Madrid, 1026. Du consul Y. Revelli, décembre 1962.

<sup>21</sup> CADN, Madrid, 613. Note sur la colonie française résidant aux Baléares, réponse à la lettre circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1975.

<sup>22</sup> Toutes les évaluations sont alors voisines, que ce soit dans la presse – comme *L'Aurore* – ou dans les ouvrages : Léo Palacio, *Les pieds-noirs dans le monde*, op. cit., avançait les chiffres de 50 000 pour la péninsule, 35 000 pour la province et 29 000 pour sa capitale ; parmi ces derniers, 23 000 auraient été Français ; le titre du premier ouvrage consacré au cas alicantin paru la même année, Antoni Seva Llinares, *Alacant, trenta mil Pieds-noirs*, Valence, Tres i quatre, 1968, est devenu une référence.

Du côté espagnol, l'administration alicantine ne disposa longtemps que de données incomplètes<sup>23</sup>, car l'octroi des permis de travail lui échappait souvent au profit du ministère compétent selon l'activité exercée ; par ailleurs, elle ne prenait en compte que le lieu de provenance immédiate, ce qui excluait de ses statistiques tous ceux qui n'arrivaient pas directement d'Algérie. Du côté français, l'immatriculation auprès de la représentation diplomatique fut souvent omise ou négligée, d'autant qu'elle n'était pas systématiquement exigée par les autorités péninsulaires au moment d'accorder l'autorisation de résidence nécessaire au bout de neuf mois de séjour. Cette distance avec les services consulaires français a pu relever de motivations très diverses : la rancœur à l'égard d'un pouvoir gaulliste accusé d'avoir trahi les Français d'Algérie, la crainte d'une ingérence administrative liée au traumatisme de l'exode, une adresse fictive dans l'hexagone pour ne pas perdre le bénéfice des avantages accordés aux rapatriés, une situation judiciaire irrégulière...

Cette faiblesse des immatriculations (1.500 pour toute la province en 1964, 2.200 en 1965, 2.900 mi-1967) a entraîné un décalage entre les registres consulaires et la réalité qu'ont aggravé d'autres facteurs. En 1962, le poste d'Alicante n'était géré que par un agent consulaire bénévole qui, débordé par le flux des arrivées, n'a pu ni les comptabiliser ni prendre en compte les départs<sup>24</sup>. Une difficulté supplémentaire résidait justement dans cette mobilité constante. Sur un total vraisemblable de 25.000 arrivants en 1962, dont sans doute 9.000 à 10.000 Français, beaucoup n'ont fait que transiter ou ne se sont finalement pas établis. D'autres sont au contraire venus s'installer après un détour dans une autre région de la péninsule<sup>25</sup>, ou après une tentative infructueuse en métropole<sup>26</sup>, espérant retrouver à Alicante et dans sa région une reviviscence de leur Algérie perdue. Il faut ajouter les anciens « coloniaux » et les retraités sans lien avec l'Algérie, attirés durant les années 1960 par le « paradis pied-noir » décrit par la presse, où la vie était moins chère et le climat ensoleillé.

---

<sup>23</sup> Ainsi Juan David Sempere Souvannavong, *Los pieds-noirs en Alicante...*, *op. cit.*, p. 27, ne trouve trace dans le recensement municipal de 1965 que de 2 778 résidents originaires d'Algérie – parmi lesquels 2 269 Espagnols – dont 1 378 seulement étaient arrivés après l'indépendance – soit 932 Espagnols et 446 Français –, mais diverses observations l'amènent à conclure sur le caractère très lacunaire de cette source.

<sup>24</sup> Cet agent consulaire bénévole, René Bardin, descendait d'une de ces familles de négociants en vin qui s'étaient fixés à Alicante au début du siècle et avaient suscité la création d'une chancellerie consulaire, supprimée lorsque la guerre civile avait mis un terme à ces intérêts. En 1962, il s'occupait de 553 immatriculés permanents, auxquels il fallait ajouter depuis peu les résidents saisonniers propriétaires sur la côte d'appartements bon marché.

<sup>25</sup> Dans son témoignage par lettre du 27 février 2003, Jo T. dit avoir d'abord opté pour la région industrialisée de Barcelone pendant trois ans ; il vit toujours à Alicante.

<sup>26</sup> Dans sa lettre du 10 mars 2003, Luis R. – qui avait alors à Alicante un atelier de confection dont il vendait la production – indique qu'il a rejoint ses parents en 1970 après avoir s'être installé trois ans en métropole. S'étant mal adapté à la France, il dit avoir trouvé à Alicante « l'ambiance qui [lui] rappelait [s]on Algérie ».

Les départs pour échec commercial, par regret des avantages sociaux existant en France, pour que les enfants y fassent leurs études, sont à déduire de ces arrivées, tout comme le choix de rester dans l'hexagone fait par certains des anciens militants de base de l'OAS une fois obtenue leur régularisation civile et judiciaire dans le cadre de l'opération Réconciliation des années 1963-1964<sup>27</sup>. Le mouvement continu ainsi alimenté fut encore accru par les retours plus nombreux consécutifs à la loi d'amnistie de juillet 1968<sup>28</sup> et, dans l'autre sens, par les effets de la guerre des Six jours sur les Français résidant au Maroc en 1967-1968, ce qui conduit Mariana Dominguez à parler de « *communauté flottante* »<sup>29</sup>.

La décision prise en mai 1967 de créer une chancellerie détachée à Alicante à la demande de l'ambassadeur, ouverte le 1<sup>er</sup> juillet, a contribué à resserrer les liens avec les pieds-noirs que le consul adjoint Alain Petiot de Laluisant – choisi sans doute en raison de sa carrière outre-mer<sup>30</sup> – œuvra avec efficacité à unifier et apaiser. La hausse immédiate du nombre d'immatriculés – 3.359 dès début 1968, 5.059 en 1969 – en fait foi, même s'il reste à l'évidence très inférieur à la réalité<sup>31</sup>. A ce stade, les seuls chiffres de référence et dignes de crédit émanèrent en 1967 des services provinciaux de la Sûreté espagnole, selon lesquels 29.000 personnes étaient arrivées d'Algérie de 1958 à fin 1965 : 11.000 Espagnols, 13.000 étrangers –

---

<sup>27</sup> Destinée à réintégrer dans la communauté nationale française les militants de base de l'OAS sous le coup d'une procédure judiciaire, cette campagne de persuasion fut menée en Espagne par le commissaire principal Michel Baroin, sous l'autorité du sous-directeur des Renseignements généraux Henri Boucoiran et de son bras droit Jean-Paul Guépratte, en collaboration avec le directeur général de la Sécurité franquiste Eduardo Blanco. Une fois la prise de contact effectuée en juin 1953, deux rencontres secrètes début juillet, à Madrid puis à Paris, fixèrent les conditions – désarmement intégral, crimes de sang réservés dans un premier temps, méfaits en France après l'indépendance exclus – et les modalités de la régularisation : une notice était préparée sur chaque individu concerné qui rentrait en France pour se mettre à la disposition de la justice, recevoir des papiers d'identité et percevoir les allocations réservées aux rapatriés. Le premier convoi fut organisé en août 1963. La confiance qui s'est progressivement établie – du fait notamment de la légèreté des peines et de l'aide à la réinsertion – suscita bientôt un afflux de demandes. Plusieurs, acquittés ou condamnés avec sursis, restèrent dans l'hexagone. Parmi les criminels de sang qui avaient été jugés par contumace et résidaient alors en Espagne (45, dont 13 condamnés à plus de 20 ans de prison), initialement laissés à l'écart de la procédure, certains se sont finalement présentés et n'ont pas eu de condamnations trop lourdes, d'autres ont été contactés, rejugés, et leur peine diminuée. Une fois revenus dans la péninsule, ils ont été dotés d'attestations destinées aux autorités franquistes ainsi que de passeports valables en Espagne et hors d'Europe. Synonyme de régularisation civile et judiciaire, l'opération a concerné en deux ans un total de 250 personnes.

<sup>28</sup> La région d'Alicante comptait encore 19 activistes sous le coup de condamnations, auxquels un commissaire des Renseignements généraux est venu expliquer les modalités de cette régularisation collective, mais les départs ont été beaucoup plus nombreux.

<sup>29</sup> Mariana Dominguez Villaverde, « Les pieds-noirs d'Alicante : de l'exil à l'implantation », *op. cit.*, p. 137.

<sup>30</sup> Né en 1929, Alain Petiot de Laluisant faisait partie des services outre-mer avant d'être nommé vice-consul à Ouagadougou de 1960 à 1962. Il intégra le corps des secrétaires des Affaires étrangères de deuxième classe en 1965, et fut affecté à Alicante en avril 1967 (Ministère des Affaires étrangères, *Annuaire diplomatique et consulaire de la République française*). On trouve dans plusieurs témoignages des allusions à ses origines pied-noires, apparemment par sa mère, mais rien ne vient les attester.

<sup>31</sup> CADN, Madrid, 658. D'A. de Laluisant, consul de France adjoint à Alicante au MAE, DCAAC, le 23 janvier 1968.

français à 90%, soit près de 11.700 – et 4.900 doubles nationaux. En tenant compte des divergences de conception en matière de nationalité, celle des jeunes nés en Algérie de parents espagnols, français conformément à la loi de 1889 mais pas au regard des autorités franquistes, celle des doubles nationaux que ces dernières considéraient uniquement comme espagnols, l'ambassadeur Robert de Boisséson opta pour une évaluation haute de 20.000 à 25.000<sup>32</sup>. A l'inverse, le consul adjoint Alain de Laluisant rappela que nombreux étaient ceux qui, de nationalité espagnole, étaient de langue et de formation françaises et considérés comme tels par la colonie, ce que les témoignages confirment : il avança en 1970 l'estimation plus modérée de 10.000 à 15.000 Français<sup>33</sup>. Il apparaît pertinent de considérer qu'il s'agissait d'un repère raisonnable pour la province à la fin de la décennie, et donc celui de 30.000 plausible si l'on inclut les deux nationalités. Les pieds-noirs représentaient alors les trois quarts de la colonie française<sup>34</sup>.

La promotion de la chancellerie détachée au rang de consulat, en 1973, incorporant les provinces d'Alicante et de Murcie, atteste l'importance de la colonie et fournit des données qui permettent de prolonger sa description. A cette date, selon les statistiques diplomatiques toujours inférieures à la réalité, les Français en provenance d'Algérie – directement ou non – représentaient 52% des 4.211 immatriculés (sur un total de 58% originaires du Maghreb), parmi lesquels 60% étaient de souche péninsulaire et près de 700 des doubles nationaux, essentiellement par le mariage<sup>35</sup>. La mobilité de cette population, déjà évoquée, était confirmée par la part de ceux qui avaient séjourné quelques années en France avant de venir s'établir<sup>36</sup>. Même si les rapports consulaires soulignent alors de façon récurrente que le poids légèrement majoritaire des pieds-noirs au sein de la colonie ne peut que s'amenuiser du fait de l'installation régulière de nouveaux expatriés, cette évolution paraît avoir été lente<sup>37</sup>. La carte de leur répartition géographique contenue dans les archives est tardive, puisqu'elle date de 1980, mais elle met bien en évidence les pôles d'implantation pérennes : avant tout la province d'Alicante,

---

<sup>32</sup> CADN, Madrid, 803. De R. de Boisséson à la DGRC, le 12 mai 1967.

<sup>33</sup> CADN, Madrid, 658. Du consul adjoint A. de Laluisant, le 21 août 1970.

<sup>34</sup> CADN, Madrid, 658. Du consul adjoint A. de Laluisant, le 21 août 1970.

<sup>35</sup> CADN, Madrid, 21. La colonie française de la circonscription consulaire d'Alicante, 8 janvier 1974.

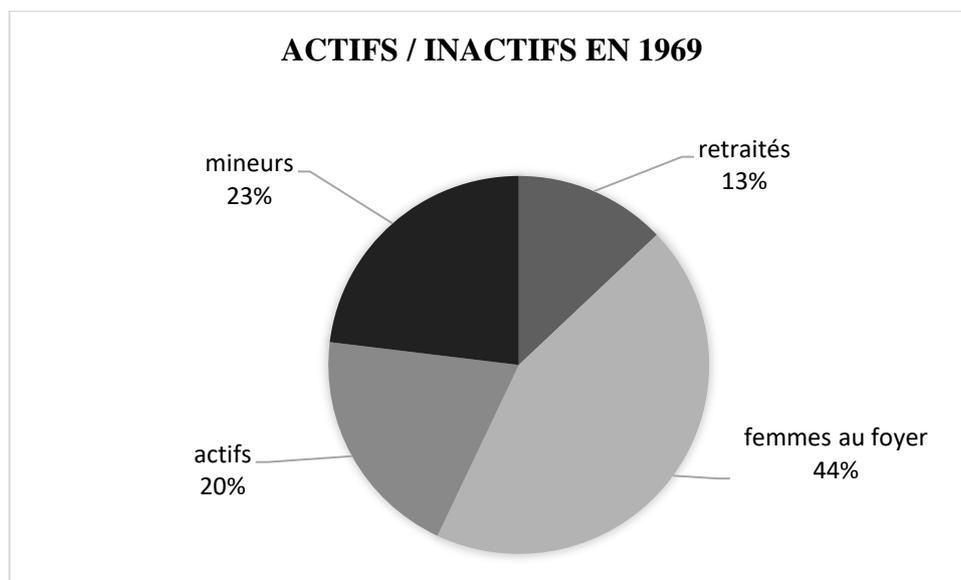
30% de ces Français immatriculés venaient de France et 11% d'Espagne.

<sup>36</sup> *Ibid.* Selon le consul, cette installation provisoire en France s'expliquait par leur volonté de « pouvoir bénéficier des diverses prestations servies aux rapatriés » ; on peut penser aussi que, une fois rapatriés, ils ne sont pas parvenus à s'y adapter, ou à s'établir correctement, et ont alors opté pour une réinstallation en Espagne.

<sup>37</sup> CADN, Alicante, 96. La note sur la colonie française d'Alicante et de Murcie du 23 mai 1985 recense 6 258 immatriculés, pour sans doute 15 000 Français (beaucoup ayant pris la nationalité espagnole et ne renouvelant pas l'immatriculation), dont 60% de Français d'Algérie : « de condition souvent très modeste, leur insertion dans la région a été difficile »



Le profil démographique renvoie à une migration familiale, où les inactifs prédominent très largement. Si l'on retient des chiffres consulaires relativement significatifs, une fois leur écart avec la réalité quelque peu amoindri, on constate que les inactifs représentaient 80% des 5.059 immatriculés en 1969 – 653 retraités, 2.232 femmes au foyer, 1.167 mineurs dont 906 écoliers et étudiants – pour 20% d'actifs<sup>40</sup>. Ce pourcentage est représentatif puisqu'il est voisin du nombre d'inactifs en 1968, 78,3% des 4.063 immatriculés<sup>41</sup>.

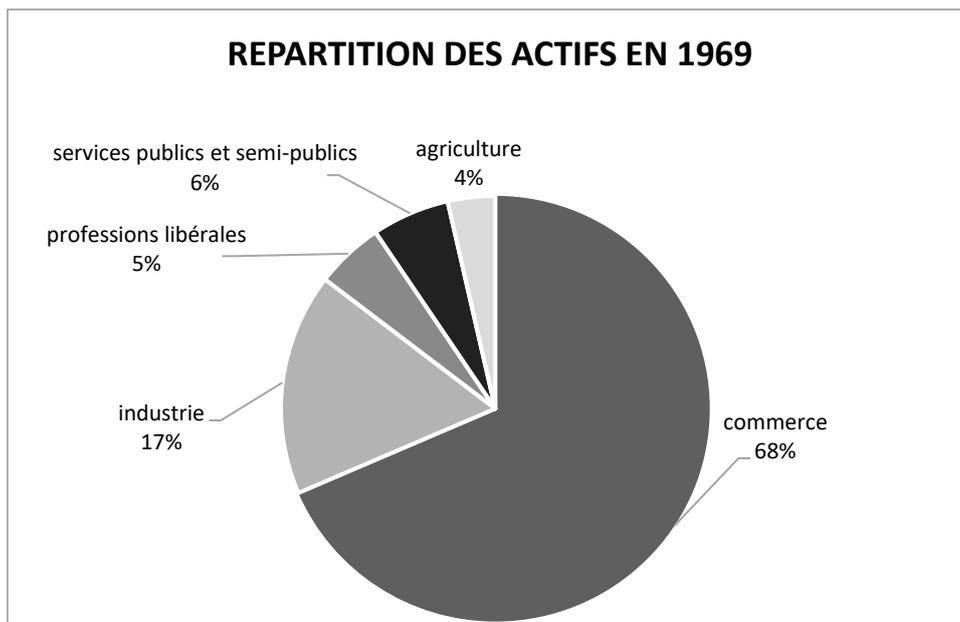


**Graphique n°1 : Actifs/ Inactifs en 1969**

Sociologiquement, il s'agit d'une population active de petite classe moyenne, à l'image de la société européenne d'Algérie. Au moment où la dictature « modernisatrice » franquiste faisait de la tertiarisation de l'économie l'un des objectifs du développement et des couches moyennes ses bénéficiaires, elle a contribué aux mutations en cours dans la société et l'économie locales. Selon les mêmes chiffres de 1969, une grosse majorité des actifs travaillait dans le commerce.

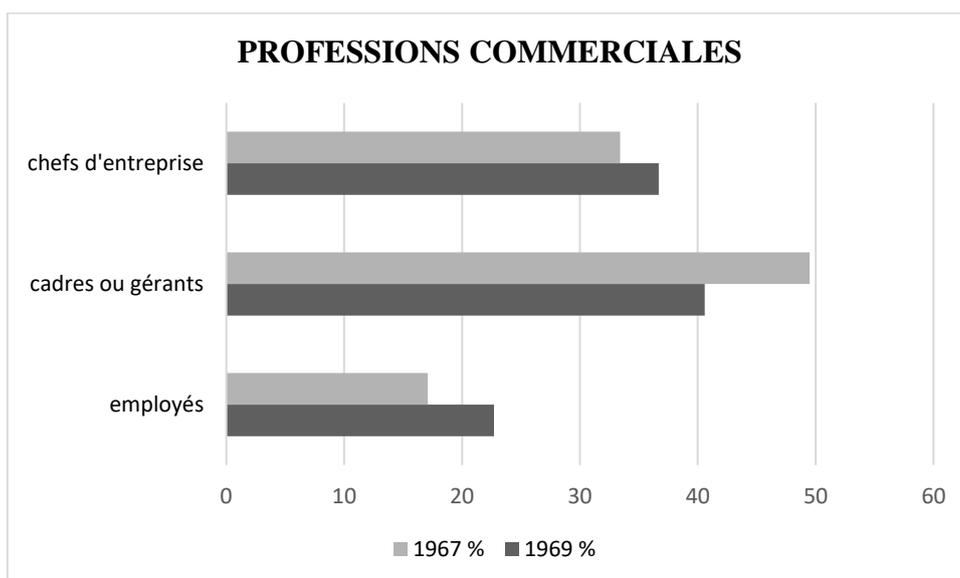
<sup>40</sup> CADN, Alicante, 96. Statistiques annuelles des ressortissants français au 31 décembre 1969.

<sup>41</sup> Le rapport est assez peu différent en 1974, avec 75% d'inactifs et 25% d'actifs.



**Graphique n°2 : Répartition des actifs en 1969**

La mise en perspective des catégories socio-professionnelles au sein de ce secteur commercial durant deux années, 1967 et 1969, entre lesquelles le nombre d'immatriculés a nettement augmenté, ne vise pas à percevoir une évolution mais plutôt à pouvoir établir une évaluation relative<sup>42</sup> : un gros tiers de propriétaires, une petite moitié de cadres ou gérants, un cinquième d'employés.



**Graphique n°3 : Professions commerciales**

<sup>42</sup> Les tableaux ci-dessous ont été élaborés à partir des statistiques annuelles des ressortissants français au 31 décembre 1967 et au 31 décembre 1969 (CADN, Alicante, 96).

La part des propriétaires et des gérants ne doit pas faire illusion, car il s'agissait essentiellement de petits commerces, le consul en ayant répertorié 170 en mai 1965 dont 65 bars-restaurants, une vingtaine de boulangeries-pâtisseries et autant de garages... Les publicités dans la presse ou les bulletins associatifs rendent compte de la diversité et de la modernité des boutiques ouvertes dans le centre-ville : restauration, mode, décoration, pressing... ; les textes étaient parfois en français (« exigez couscous »), parfois en espagnol avec la mention « on parle français », parfois dans les deux langues (« Bar Lucien, *tapas variadas*, casse-croûte »). D'autres commerces plus traditionnels, notamment de bouche, se sont implantés dans les quartiers périphériques.

Ces commerçants ont bénéficié de la hausse des revenus espagnols permise par la croissance économique et de la frénésie consumériste qui en a résulté, mais sans que leurs affaires familiales ne connaissent de développement spectaculaire compte tenu de leur endettement initial. La prédominance des bars, des restaurants et des clubs était notoire, sur la côte comme en centre-ville dont ils ont bouleversé le panorama : 20% auraient été entre les mains d'un propriétaire français selon les statistiques locales<sup>43</sup>, d'autres avaient un gestionnaire français financé par un partenaire espagnol. Par la sociabilité pied-noire qu'ils structuraient, le *Delfin* et le *Bar Max* en furent les exemples emblématiques cités par Léo Palacio<sup>44</sup> ; dans les colonnes d'*Información*, c'est le *Whisky à gogo* qui eut la vedette car il était tenu par un psychiatre algérois renommé (pour exercer son ancienne profession, conformément à la réglementation des professions libérales, il aurait dû renouer avec la nationalité espagnole de ses ancêtres)<sup>45</sup>. Des boîtes de nuit et des discothèques ont aussi été ouverts dans des stations plus méridionales, comme *L'Eldorado* par Athanase Georgopoulos à Torremolinos<sup>46</sup>.

Avec les services, le bâtiment était un fort secteur d'activité qui participa lui aussi à l'envol touristique qui caractérise la décennie 1960. Les exilés ont joué un rôle important dans l'immobilier de villégiature, symbolisé par le nouveau quartier résidentiel et touristique de l'Albufereta, et ont contribué à l'essor d'un tourisme, en particulier pied-noir, facilité par la modestie des prix des appartements ; de même celle-ci a-t-elle permis à nombre de pieds-noirs d'Alicante de devenir propriétaires dans les nouveaux quartiers, favorisant la croissance

---

<sup>43</sup> CADN, Madrid, 658. Du consul adjoint A. de Laluisant, le 21 août 1970.

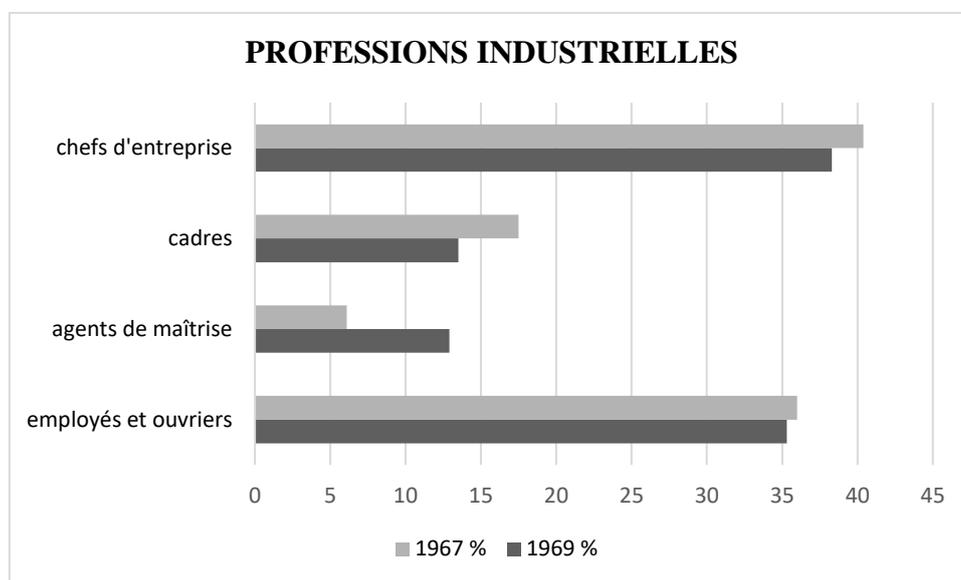
<sup>44</sup> L. Palacio, *Les pieds-noirs dans le monde*, op. cit., 47-48.

<sup>45</sup> *Información*, le 23 octobre 1967.

L'Accord de réciprocité franco-espagnol sur l'exercice de la médecine n'a été signé qu'en novembre 1979.

<sup>46</sup> Il possédait à Oran Le *Grand café Riche* et y dirigea une partie des troupes de choc de l'OAS.

immobilière. Parmi les chefs d'entreprise dans le bâtiment, rares étaient les promoteurs-constructeurs, il s'agissait plutôt de toutes petites entreprises de maçonnerie, plomberie, etc. Les artisans étaient aussi nombreux et, à cette date, comptés dans la même rubrique.



**Graphique n°4 : Professions industrielles**

Les facilités – en termes de prêts à long terme notamment, malgré un apport minime – offertes par la province d'accueil, qui avait espéré à juste titre que les arrivants stimuleraient son développement et combleraient la carence des activités tertiaires, expliquent l'importance de cette classe moyenne indépendante dont une majorité n'a longtemps pas souhaité être immatriculée. Il faut enfin relever, dans ces deux secteurs et malgré la législation qui voulait qu'un employeur engageât de préférence un ressortissant espagnol<sup>47</sup>, la fréquence du statut d'employé et d'ouvrier salarié, aux revenus généralement peu élevés. Enfin, quelques dizaines de personnes exerçaient d'autres activités : des professions libérales – contournant la réglementation restrictive, ils ont notamment su développer une offre d'assurances ; agents des services publics et semi-publics – des enseignants pour moitié ; agriculteurs – plus souvent gérants de grands domaines ou ouvriers que propriétaires<sup>48</sup>, en l'absence de soutien français officiel à l'installation comme cela a été le cas en Argentine.

Au total, le profil socio-économique moyen qui ressort de cette photographie de la deuxième moitié de la décennie est modeste, ce qui n'exclut pas une réelle diversité : d'un côté,

<sup>47</sup> CADN, Madrid, 803. D'A. de Laluisant au consul à Valence, le 2 octobre 1967.

<sup>48</sup> Du consul G. Ostroga, le 12 mai 1965 (CADN, Madrid, dossier 1026) et le 8 novembre (Valence, dossier 11).

ceux que le départ d'Algérie avait réduit à l'indigence du fait de leur âge ou de leur difficulté à maîtriser la langue locale, ceux qui ont été écrasés par les dettes contractées pour s'installer et n'ont pas pu rester indépendants ; de l'autre, les plus jeunes et dynamiques qui trouvèrent dans le décollage économique de l'Espagne des années 1960 un terrain favorable à leur tempérament de pionnier : Alicante leur doit sa première discothèque, sa première teinturerie industrielle, son premier supermarché..., en bref sa physionomie moderne. Ce dernier aspect est généralement mis en valeur dans les articles de presse consacrés à l'exil alicantin, mais il ne faut pas oublier ceux dont la situation difficile n'a fait que s'aggraver. Début 1974, le consul Francis Contié brosse en gris et noir le tableau de ces résidants pieds-noirs à la fois traumatisés par leur départ d'Algérie, vieillissants – à cette date, plus de 20% des immatriculés ont plus de 65 ans – et piégés par l'inflation. Ils représentaient la majeure partie (80%) des retraités et des employés.

« Sentimentalement, (ces personnes) restent irrémédiablement malheureuses d'avoir perdu 'leur pays', l'âge s'opposant à une véritable réadaptation psychologique. Matériellement, elles sont le plus souvent pauvres, voire nécessiteuses. A cet égard, la croissance rapide du coût de la vie en Espagne ne fait qu'empirer leur situation chaque année. Prisonniers de leur passé, ces quelques 700 Français le sont aussi de ce pays, leurs moyens financiers et leur âge les rivant à leur résidence actuelle alors que beaucoup d'entre eux auraient intérêt, dès maintenant, à aller s'installer en France où ils pourraient bénéficier des prestations sociales servies aux personnes âgées pour un coût de la vie à peine supérieur à celui qui a fini par s'instaurer ici. Le problème social posé par ces Français s'aggrave chaque année et le concours du Département qui a déjà octroyé d'importantes subventions devra sans doute être sollicité à leur égard d'une manière croissante si l'on ne veut pas laisser sombrer ces ressortissants âgés dans la misère, la solitude, le désespoir »<sup>49</sup>.

Retraités, femmes seules, ouvriers, petits artisans et commerçants avaient en effet besoin de soutien financier – par le biais de subventions officielles ou de la Société de bienfaisance locale – et de bourses pour donner une scolarisation française à leurs enfants<sup>50</sup>. Le consul en concluait que « *la colonie française d'Alicante ... (était) formée de gens aux ressources plus modestes dans une proportion ... sans équivalent dans les autres colonies françaises de l'étranger* »<sup>51</sup>.

L'évocation par Léo Palacio de l'« *œuvre de pionniers* »<sup>52</sup> accomplie par les pieds-noirs à Alicante entrerait-elle en contradiction avec ce constat, ou ne s'appliquerait-elle qu'à une fraction dynamique et entreprenante d'entre eux ? Pas du tout, pour deux raisons. En premier lieu, qu'ils aient développé des entreprises innovantes ou se soient livré à des activités plus

---

<sup>49</sup> CADN, Madrid, 21. La colonie française de la circonscription consulaire d'Alicante, 8 janvier 1974. La hausse moyenne du coût de la vie a été de 15% en 1973.

<sup>50</sup> Le consul précise que 141 familles se sont vu attribuer des bourses pour scolariser leurs enfants à l'établissement français de la Mission laïque – qui sera présente ci-après – en 1973, dont 50, c'est-à-dire 35%, avaient un revenu mensuel inférieur à 770 francs.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> L. Palacio, *Les pieds-noirs dans le monde*, op. cit., p. 42.

traditionnelles (dans le commerce alimentaire ou l'artisanat, par exemple), les pieds-noirs ont mis en œuvre des savoir-faire apportés d'Algérie, plus modernes que ceux en usage localement. Par ailleurs, tous ont été les instigateurs d'une révolution des modes de vie locaux jusqu'alors figés dans le passé en important ceux qui avaient été les leurs en Algérie : immeubles résidentiels, lieux de détente et de restauration – discothèques, bars à whisky, milk-bars, cafétérias –, loisirs comme la pétanque, nouvelles façons de consommer, de se vêtir et de se comporter – en particulier pour les femmes et les jeunes filles. Ils ont enfin provoqué un désenclavement des mentalités locales par la multiplication des échanges culturels franco-espagnols dont ils ont été les acteurs.

Leur implantation temporaire ou définitive à Alicante conduit en dernier lieu à s'interroger sur l'identité de ces pieds-noirs. Au fil des années, ils ont été partagés entre un héritage demeuré vivace, l'attachement à la France, et une réalité, l'immersion quotidienne dans la vie espagnole, comme le résuma le consul adjoint en 1970 : « *Cette colonie française de nationalité, mais dont le cœur est pour certains déjà devenu espagnol, [...] déracinée [...] cherche sa voie entre ses deux patries. Sans renier pour autant la France, elle s'attache chaque jour un peu plus sur le plan affectif à l'Espagne* »<sup>53</sup>. A cette date, en effet, alors que les réinstallations dans l'hexagone consécutives à l'amnistie avaient pour l'essentiel eu lieu, le choix de vivre en terre péninsulaire s'annonçait durable.

La création d'écoles françaises a pourtant attesté la volonté des nouveaux venus d'apporter à leur enfants une éducation française. La Nouvelle école française, petite école (d'abord axée sur le primaire puis progressivement étendue jusqu'à la terminale) a ainsi été créée dans l'urgence par des parents à la rentrée 1962<sup>54</sup>. La difficulté à y financer la scolarité – compte tenu de la lourdeur des tarifs, même réduits au complément des bourses, pour des ménages modestes et lourdement endettés, de l'exclusion de ce dispositif d'aide des familles non immatriculées et de nationalité espagnole, des frais de transport et/ou d'internat pour les plus éloignés – a alimenté « *une agitation sourde, le sentiment de ne pas être traités comme les Français de France* »<sup>55</sup>, au sein de la colonie qui aurait voulu trouver dans la NEF « *un véritable service public* »<sup>56</sup> comme en territoire français.

---

<sup>53</sup> CADN, Madrid, 658. Du consul adjoint A. de Laluisant, le 23 décembre 1970.

<sup>54</sup> Les éléments contenus dans le paragraphe qui suit sont essentiellement tirés des AMAE, Europe 1961-1970, Espagne, 308, et du CADN, Madrid, dossiers 802, 803 et 804.

Une école française a existé à Alicante de 1917 à la guerre civile, d'où le recours au qualificatif de nouvelle.

<sup>55</sup> CADN, Valence, 11. Du consul général à Valence à la DE, le 6 septembre 1965.

<sup>56</sup> CADN, Madrid, 803. Du chargé d'affaires I. de Laurens-Castelet au MAE, DGRC, le 13 septembre 1967.

Dans ces circonstances, la représentation diplomatique appela avec persévérance l'administration centrale à un « devoir de solidarité »<sup>57</sup>, fondé sur les « circonstances exceptionnelles » de l'exode et sur « *l'impérieux et soudain besoin de scolariser* »<sup>58</sup> qui en avait résulté. Elle était surtout convaincue que l'établissement pouvait être à la fois un rempart contre un changement de culture pour les jeunes pieds-noirs, y compris ceux qui étaient nés en Algérie ou dans la péninsule après 1962 de parents de nationalité espagnole, et plus largement un vecteur de la nouvelle diplomatie culturelle française à caractère de masse. Elle fut entendue puisque le ministère de l'Éducation nationale a accepté d'accorder d'importantes subventions – entre 50.000 et 100.000 francs de 1965 à 1971 – avec pour contrepartie un contrôle pédagogique et budgétaire.

Pour autant, la crise récurrente de l'établissement ne fut vraiment résolue que par sa prise en charge par la Mission laïque en 1972<sup>59</sup>. Création circonstancielle liée à l'exode pied-noir, la Nouvelle école française s'est donc transformée en un « *point de rayonnement culturel* »<sup>60</sup> et linguistique, bientôt doté d'un statut de lycée français analogue à Madrid et Barcelone. Dans les années 1960, pour ce qui nous concerne, elle a été l'un des pôles de référence et de sociabilité des pieds-noirs alicantins, le « *quartier général de cet exil silencieux* », à l'image de la fête franco-algérienne qu'elle organisait annuellement.

Un petit Collège français – primaire et secondaire – s'est aussi installé à San Vicente del Raspeig en 1966 et a accueilli quelques dizaines d'élèves français ou espagnols ayant suivi une scolarité française en Algérie<sup>61</sup>, sans compter quelques étrangers, mais il n'a bénéficié d'aucune aide officielle de l'Éducation nationale faute de remplir les conditions administratives et pédagogiques requises ; des demandes de bourses avaient pourtant été faites par des familles aux faibles revenus, incapables de financer les trajets jusqu'à la NEF ou peu désireux d'y inscrire leurs enfants, et validées par la commission d'attribution locale. Fondée sur le refus de principe de toute « *dispersion des efforts* » financiers qui favoriserait la « *compétition entre deux établissements français dans la même ville ou la même région* »<sup>62</sup>, l'obstruction de l'administration centrale était en outre soutenue par la représentation diplomatique pour « *éviter*

---

<sup>57</sup> CADN, Madrid, 803. De l'ambassadeur R. de Boissésou au consul à Valence S. Roux, le 2 septembre 1969.

<sup>58</sup> CADN, Madrid, 804. De l'ambassadeur R. de Boissésou à la DGRC, le 4 mars 1968.

<sup>59</sup> Devant l'inquiétude de la colonie, la Mission laïque accepta que fût préférée son autre appellation d'« association pour la diffusion de la langue et de la culture françaises à l'étranger » (CADN, Madrid, 804. De l'ambassadeur au sénateur A. Armengaud, le 8 avril 1972).

<sup>60</sup> CADN, Madrid, 804. Rapport des inspecteurs généraux Gabriel Beis et Armand Biancheri, février 1973.

<sup>61</sup> CADN, Madrid, 801. D'A. de Laluisant au conseiller culturel de l'ambassade de France, le 18 février 1969.

<sup>62</sup> CADN, Madrid, 801. Lettre d'André Armengaud à l'ambassadeur, le 1<sup>er</sup> avril 1967, résumant le point de vue de la DGRC.

*d'encourager la prolifération de groupuscules, poursuivant des buts identiques, dans une colonie qui n'a que trop tendance à la division* »<sup>63</sup>. De fait, les polémiques locales à propos des deux écoles – qui avaient chacune mobilisé leurs propres soutiens politiques et/ou médiatiques en France – reflètent les nombreuses lignes de fracture qui traversaient la colonie pied-noir.

Elles ont été creusées par divers facteurs, les premiers concernant la composante activiste de l'exil mais ayant des conséquences plus larges du fait de la position hégémonique prise par certains<sup>64</sup> : les affrontements hérités de la guerre ; la décision de poursuivre ou non le combat après l'indépendance de l'Algérie ; la différence de traitement entre les bénéficiaires de l'opération Réconciliation, qui ont seuls touché des allocations, et les autres ; les dérives affairistes ou délinquantes de quelques-uns... Comme l'a reconnu Robert Tabarot dans les colonnes de *L'Aurore*<sup>65</sup>, « *la défaite, ça divise* ». La pesanteur plus ou moins forte du passé – certains préférant tourner totalement la page et prendre de la distance pour mieux rebâtir leur vie en s'intégrant à la société espagnole –, les recompositions sociales, enfin, constituent d'autres clivages. Ils expliquent certainement que l'exode, puis le regroupement spatial dans la région d'Alicante, n'aient pas engendré une plus forte cohésion communautaire.

Selon l'ambassadeur René de Boisséson, du reste, il s'agissait plutôt « *d'une pluralité d'individus* » que d'une « *communauté pied-noir, propre à créer un réflexe d'autodéfense... à l'égard de l'assimilation* »<sup>66</sup>. Parler de communauté paraît donc peu adéquat, et l'arrêt en mars 1967 du journal *Le courrier du soleil* que Robert Tabarot avait lancé en décembre 1965 pour tenter de la structurer autour d'un projet et d'une identité clairement définis en est une preuve<sup>67</sup>. Affichant l'ambition de fédérer la colonie pied-noir, de favoriser son insertion économique en l'insérant dans des réseaux franco-espagnols, de la consolider en renforçant sa visibilité et son attractivité, il a en définitive porté une vision de l'univers pied-noir et a défendu une ligne idéologique ouvertement anti-gaulliste et pro-franquiste. Il a donc trop correspondu à un

---

<sup>63</sup> CADN, Madrid, 801. De l'ambassadeur à André Armengaud, sénateur représentant les Français de l'étranger, le 13 juin 1967.

<sup>64</sup> A l'instar de Robert Tabarot, ancien responsable du Front national français et de l'OAS à Oran, qui se consacrait désormais à diriger une pizzeria à Benidorm et à s'occuper d'immobilier. Personnalité influente dans la colonie, il était souvent présenté par la presse comme son maire occulte.

<sup>65</sup> Serge Groussard, « Dans Alicante qui croît au rythme d'une cité californienne : la NEF (Nouvelle école française) est le cœur d'une communauté de 30 000 Pieds-noirs », *L'Aurore*, le 4 décembre 1967.

<sup>66</sup> CADN, Madrid, 1026. De l'ambassadeur R. de Boisséson, le 19 juillet 1964.

<sup>67</sup> Mariana Dominguez Villaverde, « L'hebdomadaire Le courrier du soleil : une vitrine pour les pieds-noirs d'Alicante ? ». Intervention au colloque « Déracinés, exilés, rapatriés ? S'organiser, transmettre, mettre en récit » organisé par Olivier Dard et Anne Dulphy le 8 novembre 2019 (LabEx EHNE, LinX), actes à paraître.

« clan » (anciens de l'OAS, restaurateurs fortunés et entrepreneurs du monde de la nuit) pour être le porte-parole d'un ensemble beaucoup plus divers.



**Illustration n° 1** : En-tête du premier numéro du *Courrier du soleil*, 24 décembre 1965

Un ciment commun peut toutefois être trouvé dans la nostalgie partagée de l'Algérie perdue, dans la vitalité d'une mémoire. Les cérémonies autour des statues de Notre-Dame d'Afrique et de Notre-Dame de Santa Cruz, le dimanche de Pâques 1968, ont bien montré que celles-ci étaient devenues, au-delà des seuls catholiques, un « *symbole fédérateur [...] étroitement associé à la terre algérienne* »<sup>68</sup>. Après avoir été en Algérie l'expression d'une appartenance, le culte de la Vierge est devenu avec l'indépendance, le déracinement et la dispersion, un point d'ancrage, le moyen d'un ressourcement identitaire. La manifestation avait été organisée par l'Association des amis de Notre-Dame de Santa Cruz, à l'origine de l'érection d'un sanctuaire à Nîmes et de la survie du pèlerinage de l'Ascension, relayée localement par un comité présidé par le docteur Albert Parès, ancien maire de La Senia. Pour la célébration sur le port, les statues de la Vierge – elle-même « *véritable figure de l'exil* »<sup>69</sup> – arrivèrent par la mer, comme les réfugiés en 1962 ; elles furent ensuite conduites dans une nouvelle chapelle érigée à la périphérie de la ville pour être exposées, et une copie en bois de Notre-Dame de Santa Cruz fut installée. Les cérémonies ont réuni près de 3.000 personnes dont plusieurs centaines de rapatriés venus de Nîmes et Perpignan ; en présence de représentants de la municipalité et sous le patronage du consul, ce premier rassemblement des Français d'Alicante depuis 1962 a témoigné d'une fidélité aux traditions d'Algérie, surtout oranaises, et – par l'appel du prêtre, le

<sup>68</sup> Michèle Baussant. *Pieds-noirs. Mémoires d'exils*, Paris, Stock, 2002, p. 23.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 57.

chanoine Caparros, à l'amnistie, par la messe en hommage aux morts d'Algérie – de la vitalité d'une mémoire.

Différents lieux de sociabilité ont existé : la Nouvelle école française, comme cela a été indiqué ; la chancellerie à partir de 1967, la fête nationale rassemblant les ressortissants français autour des stands de brochettes et de merguez organisés par des pieds-noirs, les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai retrouvant la force patriotique et symbolique qui étaient la leur en Algérie ; la chapelle des Augustines où les catholiques pratiquants se ressemblaient à la messe célébrée en français par un prêtre espagnol d'Oran, mais la création d'une paroisse française leur a été refusée par un évêché local soucieux de les assimiler. De fait, le processus d'hispanisation faisait son œuvre en parallèle, moins dans l'immédiat sur les exilés adultes – une seule famille ayant opté pour la naturalisation en huit ans – que sur les générations suivantes, et d'ores et déjà sur les jeunes Français par la naissance en terre algérienne de parents espagnols<sup>70</sup>, du fait de l'acculturation, des études, du mariage... Les marques de sympathie envers le régime franquiste, des « vive Franco » lancés sur le port en débarquant en 1962 à la mobilisation lors du référendum sur la Loi organique de 1966 puis au moment du procès de Burgos fin 1970<sup>71</sup>, furent une des facettes de cette insertion, par reconnaissance pour l'hospitalité reçue.

C'est pour la ville d'Alicante et ses élus que la gratitude des Français d'Algérie – 52% de la colonie en 1973, 20% en 1996 – a été la plus vive et la plus durable : lors des fêtes de la San Juan en 1964, un char des « Français reconnaissants » a participé à la cavalcade, et une plaque a ensuite été apposée ; en 2014, pour dire « *Gracias Alicante !* », deux statues ont été installées sur l'*Explanada* non loin du port, l'une d'un réfugié chargé d'un maigre bagage, l'autre symbolisant l'accueil les bras ouverts. Une manière aussi de continuer à faire vivre la

---

<sup>70</sup> Entre 1967 et 1970, 25% des jeunes Français par la naissance en terre algérienne de parents espagnols ont obtenu la rupture des liens d'allégeance avec la France (CADN, Madrid, 658. Du consul adjoint A. de Laluisant, le 21 août 1970).

<sup>71</sup> Au moment du procès de Burgos fin 1970, et face à la campagne d'opinion internationale contre la dictature, une lettre de soutien au Caudillo fut remise au gouverneur civil et transmise à la presse. Le 23 décembre, une délégation de quelques centaines de personnes, conduite par plusieurs responsables d'associations figurait en tête d'un défilé pro-franquiste, munie de drapeaux et de banderoles proclamant « les Français d'Espagne avec Franco ». En parlant de quelques centaines, le consul adjoint A. de Laluisant s'est livré à une évaluation : une centaine de Français a été reconnue, mais « des Français non immatriculés et inconnus du consulat, vivant dans la province », auraient rallié Alicante par cars entiers (CADN, Madrid, 658, le 23 décembre 1970). Cet épisode révélait également les liens étroits entretenus par certains avec les responsables régionaux du *Movimiento*

mémoire de cette « *Nouvelle Algérie recréée en terre espagnole* »<sup>72</sup> dans la nébuleuse pied-noir qui lui reste attachée, et de laisser localement une trace visible et durable.

---

<sup>72</sup> AMAE, Europe 1961-1970, Espagne, 367. Du consul général à Valence S. Roux, le 30 juillet 1968.